







## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°18-28

L'an deux mille dix-huit, à 10h  
Le 15 novembre, à Consenvoye (55)

Date de convocation	18 octobre 2018
<b>Nombre de délégués :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li> Titulaires</li> <li> Suppléants</li> <li> Présents</li> <li> Votes par procuration</li> </ul>	47 Titulaires 47 Suppléants <b>30 Présents</b> 2 votes par procuration

#### Étaient présents :

M. François BUSSIERE	M. Daniel COURTAUX
M. Philippe CLAUDE	M. Claude LALLEMENT
M. Bernard PIERQUIN	M. JP CHABOUSSON
M. Boris RAVIGNON	M. Jean PANCHER
M. Jean-Pierre RENVOY	M. Michel COURTOISIER
M. Pascal GILLAUX	M. Patrick FLOQUET
M. JC JACQUEMART	M. André LIEBAUX
M. Jean-Marie BISSIEUX	M. Robert PASCOLO
M. Eddy LAURENT	M. Gilbert BOGARD
M. Robert DELOGE	Mme Noëlle DEVIE (Pv de M. Normand)
M. Daniel ROUVENACH	Mme Mireille RAVENEL
M. Thierry MERCIER	Mme Dominique HUMBERT
Mme Thérèse BERGER	M. Edouard JACQUE
M. Yvon HUMBLLOT	M. Jean-F DAMIEN
M. Régis RAOUL	M. Eric GILLARDIN (Pv de Mme Pitel)

#### Objet de la délibération :

### Stratégie biodiversité : mise en place

Résultat du vote
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 1

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°18-28

### Objet de la délibération :

### Stratégie biodiversité : orientations générales et lancement

#### Introduction et contexte :

L'année 2018 marque un tournant concernant la situation de la biodiversité. Les dernières publications scientifiques font état de chiffres inquiétants. Selon ces rapports nous sommes entrés dans l'aire de la sixième extinction de masse :

- 58% des espèces de vertébrés ont disparu à l'échelle mondiale en 42 ans (*William J et 15 364 scientifiques de 184 pays, nov 2017*).
- 75 % de la biomasse des insectes a disparu à l'échelle européenne en 30 ans (*Caspar et al. oct 2017*),
- 30 % des oiseaux des milieux agricoles ont disparu à l'échelle française en 15 ans (*CNRS et MNHN, jan 2018*).

Prenant conscience de l'enjeu, l'EPAMA EPTB Meuse propose de renforcer son rôle dans la préservation de la biodiversité aquatique.

#### Préserver et protéger la biodiversité aquatique, une mission socle des EPTB :

Depuis 2003 les EPTB ont été reconnus par la Loi Risques, comme des acteurs incontournables de la politique de l'eau. Leurs missions principales sont encadrées et définies par l'article L.213-12 du code de l'environnement. Depuis la Loi Biodiversité de 2016, les EPTB ont également été identifiés comme étant des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité. Aujourd'hui ils ont en effet pour missions de :

- 🔥 « Faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un groupement de sous-bassins hydrographiques, la prévention des inondations et la défense contre la mer,
- 🔥 La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- 🔥 Ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides »

C'est donc dans le cadre des missions légales des EPTB que l'EPAMA propose de cibler une partie de ses actions sur la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, grâce à une nouvelle stratégie.

#### La Stratégie « Biodiversité », quelles espèces pour quelles actions ?

Plusieurs espèces emblématiques ont retenu l'attention car elles répondent à des enjeux spécifiques du bassin versant de la Meuse. Afin de répondre à sa mission socle concernant la biodiversité aquatique, l'EPAMA EPTB Meuse propose de travailler sur :

- 🔥 **La Loutre d'Europe**, ange gardien des milieux humides et espèce rare en pleine recolonisation. Elle nous permettrait d'agir sur la qualité des corridors écologiques et des paysages.
- 🔥 **Le Saumon**, roi des cours d'eau, et grand voyageur. Il permettrait de travailler sur la qualité de l'eau et sur la continuité écologique dans les cours d'eau.
- 🔥 **Le Castor d'Europe**, un bâtisseur hors-pair, espèce de plus en plus présente sur la Meuse. Il nous permettrait d'agir sur les conflits d'usage avec les riverains qu'il peut générer.

- 🔥 **L'Hirondelle de rivage**, demoiselle en détresse, du fait de la disparition de sa ressource alimentaire, les insectes. Elle nous permettrait d'agir sur la base de la chaîne alimentaire, les prairies, les friches et de travailler avec les agriculteurs.
- 🔥 **Les libellules**, espèce indicatrice de qualité des milieux humides, qui permettrait de connaître l'état écologique des écosystèmes, avant et après travaux.
- 🔥 **Le Brochet**, favori des pêcheurs qui a besoin d'une connexion entre les zones humides et les cours d'eau pour se reproduire. Il nous permettrait de travailler sur les annexes hydrauliques.
- 🔥 **Les Tritons et les salamandres**, petits dragons exigeants qui vivent sur les têtes de bassin versant. Ils nous permettraient d'agir sur l'amélioration de la qualité de l'eau, sur l'érosion des sols et des coulées de boue.
- 🔥 **Le Vanneau huppé**, soldat des prairies inondables, espèce chassable et emblématique du territoire. Il nous permettrait de travailler sur la prévention des inondations par les milieux naturels.
- 🔥 **Les Chauves-souris**, un insecticide redoutable contre les indésirables, comme les moustiques, les taons et les ravageurs de cultures. Elles nous permettraient de travailler avec les agriculteurs et sur les corridors écologiques.
- 🔥 **Les Cigognes**, grande messagère légendaire du printemps et de bonnes nouvelles. Ce grand oiseau nous permettrait de travailler notamment sur les mares et les milieux agricoles d'un point de vue qualitatif.

Une présentation de ces espèces et des exemples d'actions sont annexés à la présente délibération (dossier « Annexes - Partie 2 »). S'y trouvent également un récapitulatif des partenaires qui travaillent déjà sur ces espèces ainsi que les actions qu'ils mènent en leur faveur.

Cette stratégie sera proposée à l'Agence de l'eau et ce, afin de solliciter un cofinancement du poste en charge de cette politique.

Un groupe de travail scientifique et technique sera dans le même temps réuni pour donner son avis sur les espèces choisies et décliner des actions en application de cette stratégie.

La cheffe de projet reviendra enfin vers le Bureau Syndical pour valider le plan d'action proposé par le groupe de travail.

Après avis favorable du Bureau Syndical en date du 18 octobre 2018,

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Président,

Le Comité Syndical :

- Adopte les principes proposés dans la présente délibération concernant la mise en place d'une stratégie biodiversité par l'EPAMA -EPTB Meuse
- Autorise le Président à signer tout acte relatif à la présente mission

le Président



**Boris RAVIGNON**

Ce document a été signé électroniquement.  
 sous sa forme originale le 19/11/2018 à 17:38:14  
 Référence : 139d0422baea3888ea5b7866f5ce2e06e2f7450c